



Date de dépôt : 19 mars 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite de Murat-Julian Alder : Stratégie ferroviaire** **2050 du Conseil d'Etat et Traversée du Lac**

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le 11 décembre 2024, le Conseil d'Etat a présenté sa stratégie ferroviaire 2050, avec notamment pour objectif la réalisation d'un axe ferroviaire léger reliant Saint-Genis-Pouilly et Saint-Julien-en-Genevois en traversant en sous-terrain la rade de Genève.

Un investissement de 4 milliards de francs sera nécessaire pour réaliser cette infrastructure, ce qui représente un montant comparable à celui de la Traversée du Lac, estimé entre 3 et 5 milliards de francs.

Outre l'investissement de base conséquent pour la mise en place de cette nouvelle ligne ferroviaire s'ajouteront des coûts d'exploitation, d'entretien et d'amortissement de ces infrastructures.

Il est par ailleurs prévu que le Léman Express relie prochainement Annemasse à la ZIMEYSA et à l'aéroport, et que le réseau des transports publics soit étendu par le tram à Ferney-Voltaire et à Saint-Julien-en-Genevois et par le BHNS à Saint-Genis-Pouilly.

L'auteur de la présente question écrite s'en réjouit et ne remet nullement en question le bien-fondé de ces projets.

Le 5 juin 2016, la Traversée du Lac a été acceptée en votation populaire par 62,83% des citoyens genevois. Elle est désormais inscrite à l'art. 192A Cst-GE.

Or, force est de constater que, depuis ce vote très clair, aucune avancée majeure n'a pu être observée dans la réalisation de ce projet, qui figure par ailleurs aussi à l'art. 3 al. 2 let. c LMCE et aux pages 16 et 54 du plan d'actions du réseau routier 2024-2028 (RD 1591).

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. A quels montants le Conseil d'Etat estime-t-il les coûts d'exploitation, d'entretien et d'amortissement de l'infrastructure ferroviaire qui reliera Saint-Genis-Pouilly à Saint-Julien-en-Genevois ?*
- 2. Comment ces coûts seront-ils financés ? Quelle sera la clé de répartition de la prise en charge de ces coûts entre les futurs usagers, d'une part, et l'ensemble des contribuables genevois, d'autre part ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que cette infrastructure n'aura pas pour effet de créer une redondance avec l'extension du tram à Ferney-Voltaire et Saint-Julien-en-Genevois et le BHNS à Saint-Genis-Pouilly ?*
- 4. Quel est l'état d'avancement du dossier de la Traversée du Lac auprès des autorités fédérales ?*
- 5. Un investissement conjoint avec la Confédération a été étudié s'agissant du projet d'infrastructure ferroviaire reliant Saint-Genis-Pouilly à Saint-Julien-en-Genevois. Pour quelles raisons n'a-t-il pas été procédé ainsi pour celui de la Traversée du Lac ?*
- 6. Quelles sont les prochaines démarches qu'effectuera le Conseil d'Etat pour accélérer l'avancement du dossier de la Traversée du Lac qui, contrairement aux autres projets mentionnés ci-dessus, dispose d'une solide légitimité populaire ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié des réponses qu'il apportera aux questions qui précèdent.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. *A quels montants le Conseil d'Etat estime-t-il les coûts d'exploitation, d'entretien et d'amortissement de l'infrastructure ferroviaire qui reliera Saint-Genis-Pouilly à Saint-Julien-en-Genevois ?*

Les études actuelles n'ont pas encore porté sur les coûts détaillés liés à la future exploitation de cette nouvelle infrastructure ferroviaire. Néanmoins, à titre de comparaison, la subvention annuelle versée par le canton et la Confédération pour le fonctionnement du réseau Léman Express est d'environ 40 millions de francs par an. Quant aux coûts d'amortissement, ceux-ci s'effectuent, pour une infrastructure ferroviaire souterraine, sur une durée de 100 ans, soit un montant annuel de 1% du coût de l'ouvrage.

2. *Comment ces coûts seront-ils financés ? Quelle sera la clé de répartition de la prise en charge de ces coûts entre les futurs usagers, d'une part, et l'ensemble des contribuables genevois, d'autre part ?*

Comme l'ensemble des prestations de transports collectifs assurées dans le canton de Genève (réseau Léman Express, réseau TPG et Mouettes genevoises), le financement repose, d'une part, sur les recettes commerciales émanant de la vente des titres de transport auprès des usagers et, d'autre part, sur une subvention cantonale. Actuellement, les financements cantonaux représentent un montant d'environ 58%.

3. *Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que cette infrastructure n'aura pas pour effet de créer une redondance avec l'extension du tram à Ferney-Voltaire et Saint-Julien-en-Genevois et le BHNS à Saint-Genis-Pouilly ?*

Les deux types d'infrastructures que sont le réseau de tramway et le réseau ferroviaire sont complémentaires en matière de desserte, de fréquence et de politique d'arrêts, comme le démontre le succès conjoint du Léman Express et de l'extension de la ligne 17 de tramway jusqu'à Annemasse. Dans les deux cas, au bout de 5 ans d'exploitation, la fréquentation dépasse largement les estimations initiales.

4. *Quel est l'état d'avancement du dossier de la Traversée du Lac auprès des autorités fédérales ?*

Pour rappel, la loi 12164 ouvrant un crédit d'étude de 6 300 000 francs pour le financement d'une première tranche des études d'avant-projet de la Traversée du Lac, du boucllement autoroutier et des mesures d'accompagnement associées a été votée par le Grand Conseil en mars 2019.

Ce crédit a permis de lancer les études nécessaires à la rédaction d'un rapport transmis en 2021 au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le projet d'un contournement Est via une Traversée du lac est mentionné en 2022 dans le rapport explicatif du message du Conseil fédéral portant sur le programme de développement stratégique (PRODES) relatif au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Le Conseil d'Etat poursuit les études et maintient son objectif d'une intégration du projet de contournement Est via une Traversée du Lac dans une modification de l'arrêté du réseau sur les routes nationales et d'un financement repris par le FORTA.

5. *Un investissement conjoint avec la Confédération a été étudié s'agissant du projet d'infrastructure ferroviaire reliant Saint-Genis-Pouilly à Saint-Julien-en-Genevois. Pour quelles raisons n'a-t-il pas été procédé ainsi pour celui de la Traversée du Lac ?*

La mise en place d'un cofinancement pour ce projet ferroviaire a été envisagée au regard des financements mis en place précédemment dans le cadre du projet CEVA et du projet d'extension souterraine de la gare Cornavin. De même, lors de l'inscription d'infrastructures dans le cadre des projets d'agglomération, les investissements conjoints entre les cantons et la Confédération sont de mise.

Lorsqu'il s'agit de financer des infrastructures routières de niveau national, le DETEC prend en charge l'investissement dans son intégralité, sauf pour la réalisation de mesures d'accompagnement complémentaires non prévues dans le projet initial, pour lesquelles le DETEC peut entrer en matière et demander aux cantons un cofinancement.

6. *Quelles sont les prochaines démarches qu'effectuera le Conseil d'Etat pour accélérer l'avancement du dossier de la Traversée du Lac qui, contrairement aux autres projets mentionnés ci-dessus, dispose d'une solide légitimité populaire ?*

Comme l'a annoncé Monsieur le conseiller fédéral Albert Rösti le 28 janvier dernier, le DETEC a décidé de réexaminer les projets d'infrastructures prévus pour la route et le rail afin de déterminer quels projets d'infrastructures sont prioritaires pour la Suisse. L'examen et le classement par ordre de priorité de ces derniers feront l'objet d'une expertise externe dont les résultats sont attendus pour le troisième trimestre 2025 et qui serviront de base aux prochaines étapes de la politique fédérale des transports, permettant alors de définir quels projets pourront être intégrés dans les prochaines étapes de développement stratégiques et leurs horizons de réalisation possibles. Le Conseil d'Etat sera attentif, dans ce cadre, à la prise en compte des intérêts du canton de Genève pour les projets d'infrastructures de transports, dont notamment le projet de contournement Est via la Traversée du Lac.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET